

Chargeant Monsieur **Gaston ZOSSOU**,  
Ministre de la Communication et de la Promotion  
des Technologies Nouvelles, de l'intérim de  
Monsieur **Rogatien BIAOU**, Ministre des Affaires  
Etrangères et de l'Intégration Africaine, pour  
compter du lundi 22 novembre au vendredi 26  
novembre 2004 .

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001;
- VU le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;

**DECRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Pour compter du lundi 22 novembre au vendredi 26 novembre 2004, Monsieur **Gaston ZOSSOU**, Ministre de la Communication et de la Promotion des Technologies Nouvelles est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine, Monsieur **Rogatien BIAOU** pendant son absence.

**Article 2** : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 22 novembre 2004

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,

  
**Mathieu KEREKOU**